



Jun 2018

« Qui en juin se porte bien, au temps chaud ne craindra rien. »

➤ **Accueil extra-scolaire – Vacances d'été 2018**

Afin que vous puissiez organiser les vacances de vos chérubins, nous vous rappelons les dates suivantes :

- ✓ Du 2 au 13 juillet : stage à « La Sittelle » pour les enfants de 2,5 à 12 ans,
- ✓ Du 16 au 27 juillet : stage à « La Sittelle » pour les enfants de 2,5 à 5 ans,
- ✓ Du 16 au 27 juillet : plaine de vacances à l'ILC Saint-François pour les enfants de 6 à 12 ans,
- ✓ **Du 30 juillet au 10 août : fermeture de « La Sittelle »**,
- ✓ Du 13 au 31 août : stage à « La Sittelle » pour les enfants de 2,5 à 12 ans.

La date butoir d'inscription est fixée au 13 juin 2018 :

- ✓ **Pour la plaine** : auprès de Mme Donis à l'Administration communale ;
- ✓ **Pour la Sittelle** : auprès de Mme Defawes ou de Mme Fournier, les mercredis de 12h à 17h45 ou du lundi au vendredi de 16h à 17h45.

Les réservations seront validées après paiement !

➤ **Maître responsable !**

Nous profitons de l'édition de notre bulletin mensuel pour rappeler à tous que la présence de chiens errants et/ou non tenus en laisse, ainsi que les aboiements excessifs sont de réelles nuisances pour le voisinage. Il en est de même de leurs excréments, rarement ramassés par leur(s) propriétaire(s).

De plus, ces situations peuvent être considérées comme des infractions au Règlement Général de Police et faire l'objet de sanctions.

Nous comptons donc sur vous afin d'observer ces diverses règles et ainsi améliorer la qualité de vie au sein de votre quartier.

➤ **R.F.C. Ouffet-Warzée – Journée portes-ouvertes**

Pour fêter la fin de saison, nous organisons au RFC Ouffet-Warzée une après-midi sportive en famille **le 2 juin**.

Dès 13h30, démonstration entraînement de nos équipes de jeunes, matchs parents contre enfants, matchs entre parents et joueurs des équipes Réserve/Première.

Durant toute l'après-midi, château gonflable, pains-saucisses et boissons.

N'hésitez pas à en parler autour de vous, tout nouveau joueur est le bienvenu.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le président Gérard LAMBOTTE au 0475.38.93.58.

➤ Comptes communaux pour l'exercice 2017

Les comptes de l'exercice 2017 ont été adoptés par le conseil communal en sa séance du 05 avril 2018.

Le compte budgétaire dégage un boni de 28.992,23 € à l'exercice propre, et de 632.282,28 € tous exercices confondus.

Fonctionnement de la comptabilité communale (RAPPEL)

La comptabilité communale est divisée en deux grands volets : **la comptabilité budgétaire** (dont le principal outil est le budget) et **la comptabilité générale** (qui génère le bilan et le compte de résultat).

Le budget est un outil obligatoire reprenant l'ensemble des prévisions des recettes et des dépenses que la commune sera amenée à percevoir ou à effectuer au cours de l'année budgétaire (qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre).

Une distinction entre le **service ordinaire** et extraordinaire est également établie. Le service ordinaire reprend l'ensemble des dépenses et recettes qui assurent à la commune des revenus et un fonctionnement régulier.

Le **service extraordinaire**, quant à lui, est constitué par l'ensemble des dépenses et recettes qui affectent directement et durablement l'importance, la valeur ou la conservation du patrimoine communal. Il comprend également les subsides et prêts consentis à ces mêmes fins, les participations et placements de fonds à plus d'un an, ainsi que les remboursements anticipés de la dette.

Résultat budgétaire de l'exercice propre – service ordinaire

Le résultat budgétaire de l'exercice propre (2017) schématisé ci-après est en boni. Il représente la différence entre les droits constatés nets (recettes) et les engagements (dépenses). C'est le résultat le plus important et le plus utilisé étant donné qu'il tient compte de tous les engagements financiers de la commune.

Au sein du budget, une distinction est établie entre les dépenses et recettes de l'exercice propre et celles des exercices antérieurs. A

noter : les règles en vigueur imposent que le budget soit en équilibre à l'exercice propre.

Ci-après, le tableau des dépenses et recettes ventilés de la manière suivante :

Dépenses	Budget 2017	Compte 2017
Personnel	1.457.440,71 €	1.400.290,47 €
Fonctionnement	710.374,57 €	566.054,13 €
Transferts	848.366,67 €	840.739,76 €
Dette	53.156,20 €	53.355,23 €
Prélèvements	25.000 €	25.000 €
Total	3.094.338,15 €	2.885.439,59 €

Recettes	Budget 2017	Compte 2017
Prestations	224.248,81 €	158.865,73 €
Transferts	2.836.604,82 €	2.721.984,88 €
Dette	40.600,00 €	33.581,21 €
Total	3.101.453,63 €	2.914.431,82 €

	Budget 2017	Compte 2017
Résultat ex propre	7.115,48 €	28.992,23 €

Ces dernières années, le résultat ordinaire de l'exercice propre reste positif même si l'équilibre est de plus en plus difficile à trouver. Ce résultat budgétaire positif permet de pouvoir financer, pour partie, les dépenses extraordinaires sur fonds propres (voir ci-après).

Résultat budgétaire du compte aux exercices cumulés – Service ordinaire

Droits constatés nets	3.822.311,32 €
Dépenses	3.190.029,04 €
Résultats budgétaires (boni)	632.282,28 €

Service extraordinaire

Les engagements extraordinaires à l'exercice propre 2017 ont été relativement faibles et concernent essentiellement des travaux de voirie sachant que l'engagement majeur effectué en 2016 pour la salle aux Oies est toujours en cours de réalisation.

➤ **Télé-Service – Programme de juin**

Les VAF :

Jeudi 14 juin salle li'Hody à Hody : Boulets-frites-salade, dessert cuistot: Marie-Claire and co
Jeudi 28 juin buvette du foot à Xhoris : BBQ, dessert cuistot: Anne et Robert
P.A.F. : 10€ membre - 12€ non membre

Les balades : (pour toutes les balades départ à 9h45')

Jeudi 7 juin rendez-vous à l'église d'Ocquier guide : Mélo
Jeudi 14 juin rendez-vous salle "li'hody" guide : Raphaël
Jeudi 21 juin rendez-vous à la Charmille Werbomont guide: André
Jeudi 28 juin rendez-vous au foot à Xhoris guide : Robert

Les mini balades du lundi : départ 13h30' (Nous prévenir de votre participation pour le lundi 10h)

Lundi 4 juin : Palogne
Lundi 11 juin : Aywaille
Lundi 18 juin : Bomal
Lundi 25 juin : Tilff

Les ateliers du mardi :

Mardi 12 juin : atelier créatif
Mardi 26 juin : atelier surprise.

A noter dans vos agendas : Paëlla suivie d'un Karaoké salle li'Hody à Hody le vendredi 20 juillet dès 18h00.

➤ **Judo Club Ouffet – Fête de fin d'année**

Le judo Club Ouffet organise sa fête de fin d'année le samedi 30 juin à l'ILC Saint-François, rue du Perron 31 à Ouffet.

Au programme, cours collectif avec des judokas venant des quatre coins de la Province et barbecue.

Programme de la journée :

- De 16h à 18h cours collectif ;
- À partir de 18h30 pains saucisses et bar à votre disposition.

Vous êtes tous les bienvenus, réservation obligatoire pour les pains saucisses au 086/36.70.37.

Les cours se déroulent du 1^{er} Septembre au 30 Juin tous les lundis et vendredis de 19h à 20h pour les jeunes et le cours du vendredi est prolongé jusqu'à 20h30 pour les adultes. L'inscription est possible tout au long de l'année.

➤ **Plan de Cohésion Sociale du Condroz – Difficultés d'être parent**

Groupe de paroles sur les difficultés d'être parent

Le Plan de Cohésion Sociale du Condroz organise un groupe de paroles avec pour objectif que chacun puisse écouter et partager ses expériences, difficultés et conseils.

Ce groupe sera encadré par une psychologue spécialisée dans le domaine de la vie familiale, Mme Carine Julémont, du Planning familial Ourthe-Amblève.

Quand ? Tous les derniers samedis du mois (26 mai, 30 juin,...) entre 14h30 et 16h30 au local intergénérationnel de TINLOT.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la campagne TIP TOP pour le Condroz.

INTÉRESSÉ(E/S) ?

Contactez François Cornet au 0474/77.45.10 ou via chefdeprojet@pcs-condroz.be
Ouvert aux habitants des communes d'Anthisnes, Clavier, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot

➤ Académie des Ardennes ASBL – Stages d'été 2018

Stage de dessin pour ados et adultes : Les personnages

Du lundi 16 au vendredi 20 juillet, de 14h00 à 17h00

Prix : 40€

Adresse : rue des Pahys, 6A à Ouffet

Renseignements et inscriptions : 0495/89.34.94 ou 0495/72.07.51

Stage pour enfants de 6 à 13 ans : Art, sophrologie

Du lundi 23 au vendredi 27 juillet, de 9h00 à 16h00

Prix : 60€ matériel compris

Adresse : rue des Pahys, 6A à Ouffet

Renseignements et inscriptions : Virginie Capellen 0471/40.53.40

Stage d'aquarelle pour ados et adultes

Du lundi 23 au vendredi 27 juillet, de 10h00 à 16h00

Prix : 65€

Adresse : Petit-Ouffet, 14 à Ouffet

Renseignements et inscriptions : 086/36.61.72 ou 0495/72.07.51

Stage pour enfants de 6 à 13 ans : Art et sport

Du lundi 06 au vendredi 10 août, de 9h00 à 16h00

Prix : 60€ matériel compris

Adresse : rue des Pahys, 6A à Ouffet

Renseignements et inscriptions : Sophie Aguilar 0478/66.83.83

Stage de dessin pour ados et adultes : Les paysages

Du lundi 20 au vendredi 24 août, de 14h00 à 17h00

Prix : 40€

Adresse : rue des Pahys, 6A à Ouffet

Renseignements et inscriptions : 0495/89.34.94 ou 0495/72.07.51

➤ Les Foyons ASBL – Stretching

Tous les mercredis de 18 à 19 h (sauf vacances scolaires) : Stretching (P.A.F. : 1€) **à la salle l'Aurore à Ellemelle.**

S'étirer tout en douceur, en respirant calmement et profondément. Ensemble, prendre le temps de se détendre, de se faire du bien...

Contact : Christiane Close 086/36.68.86.

➤ Lutte contre les nuisances sonores

A la belle saison, les tondeuses et autres engins motorisés sont de sortie. Nous vous demandons d'être attentif à ne pas gêner votre entourage par le bruit.

Le règlement communal de la Zone de Police du Condroz, adopté par le Conseil communal le 7 mai 2018 impose d'ailleurs la règle suivante en son article 58 : « §1. Excepté pour la personne dûment autorisée, l'utilisation, en zone agglomérée, d'engins de type : tondeuses à gazon, débroussailleuses, scies circulaires, tronçonneuses et autres engins à moteurs destinés notamment à des fins de jardinage, de construction, de rénovation est interdite, en semaine entre 22 et 08 heures et le dimanche et les jours fériés toute la journée, sauf entre 10 et 12 heures.

§2. Les fermiers utilisateurs d'engins agricoles et les services d'utilité publique ne sont pas visés par la disposition du §1. »

➤ **Enquêtes publiques pour modifications de voirie**

AVIS – ENQUETES PUBLIQUES

Décret voirie du 6/02/2014 - Modification de voirie

Le Collège communal porte à la connaissance du public la mise en œuvre d'enquêtes publiques portant sur les objets suivants :

- 1. Cession d'une emprise de voirie de 86 m² située rue d'Ellemelle à Ouffet (parcelle cadastrée B 173B) dans le cadre de la construction en cours d'un immeuble à appartements appartenant aux consorts LOIX ;**
- 2. Cession de deux emprises de voirie (113m² au total) suite à une demande de division des parcelles C 211B et 212B situées rue de Warzée à Ellemelle et appartenant aux consorts Lorette-Mareschal. Cette modification de voirie intervient dans la perspective d'une éventuelle urbanisation des parcelles induites par cette division ;**
- 3. Déplacement du sentier n°26 situé à Ellemelle en vue d'adapter celui-ci par rapport à la réalité du terrain et à la configuration des parcelles agricoles existantes.**

Les dossiers sont portés à enquête publique du 8 juin 2018 au 8 juillet 2018 en application du décret relatif à la voirie communale du 06 février 2014, entré en vigueur le 01 avril 2014.

Les dossiers sont consultables au service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet, du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures, le mercredi de 13 heures à 16 heures, le samedi de 10 heures à 12 heures.

Les explications techniques sont fournies par le service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet sur rendez-vous pris téléphoniquement au 086/36.61.36.

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations, durant le délai d'enquête publique, par télécopie au 086/36.73.79 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@ouffet.be ou par courrier ordinaire adressé au Collège communal, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet.

A peine de nullité, les envois par courrier ordinaire ou télécopie doivent être datés et signés ; les envois par courrier électronique doivent être identifiés et datés.

Les observations et réclamations peuvent également être formulées oralement auprès de l'agent communal délégué, au service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet, le 8 juillet 2018 à 15 heures.

À Ouffet, le 28 mai 2018.

Par le Collège,

Le Directeur général,
(S) Henri LABORY

La Bourgmestre,
(S) Caroline MAILLEUX -CASSART

➤ **Bibliothèque communale – Horaire d'été**

Pour rappel, pendant les grandes vacances, la bibliothèque passe en horaire d'été :

Lundi 14 h - 17 h ;
Mercredi 18 h - 21 h ;
Vendredi 14 h - 17 h ;
Samedi 9 h - 12 h.

➤ Ecole Saint-Joseph – Fancy-Fair du 3 juin

Grimages

château gonflable

jeux en bois

DÉFIS pour petits et grands !!

Fancy-fair
St Joseph
3 juin

Dès 11h30 dans la cour de notre école

chants

Bar-Restauration hamburger 6€

VIENS MENER L'ENQUÊTE AVEC LES OCTOFUN !

Réservation à l'école au 086.36.62.56

➤ Ecole communale de Warzée – Barbecue de fin d'année

Cat's in the bag 14h00

Peanut's 15h30

Pierre & Louise 17h00

Nestrio 18h00

What else 19h30

Bénéfices pour nos enfants de l'école

WARZAROCK
Festival 24 juin

P.A.F 5€

Bar et petite restauration

Barbecue de fin d'année de l'école communale de Warzée

Rue des écoles 2, 4590 Warzée

CBC

LABORY Cécile
Entreprise de construction
Musique sport

LA FÊTE DE L'ÉTÉ

LE DIMANCHE
24 juin 2018 À OUFFET

5^{ème} édition



Les commerçants, indépendants et professions libérales de votre village se réunissent pour vous organiser une grande fête familiale

A LA TOUR DE JUSTICE

- BAR
- CHAPITEAU
- PETITE RESTAURATION
- ANIMATIONS DIVERSES
(GRIMAGE, JEUX...)
- AMBIANCE PAR DJ JULIEN
- DEMONSTRATION DE DANSE L'AUBE
tout au long de la journée



RESERVEZ VOTRE REPAS DE MIDI :

Entrecôte BBB
OU
Magret de canard

(+ APERO, P-D-T, CRUDITES ET DESSERT)

ADULTE : 15€ - ENFANT (pâtes) : 9€

RESERVATION REPAS :

info@lecarpediem.be ou Caro : 0478 555 361

PAYEMENT AU COMPTE : BE52 0017 2835 6609
AVEC LE NOMBRE DE REPAS ET NOMS EN COMMUNICATION
DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 19 JUIN 2018

INFOS :



Rejoignez-nous

ou 0478 555 361

➤ Warzée – La grande brocante



➤ Elections communales du 14 octobre 2018 – Inscription des citoyens étrangers sur les listes électorales

Le 14 octobre 2018 se tiendront les élections communales. Le vote est obligatoire pour tous les Belges mais les étrangers résidant sur notre territoire peuvent également s'inscrire en tant qu'électeurs. Les personnes qui se sont inscrites pour les élections communales en 2000, 2006 ou 2012 ne doivent plus se réinscrire comme électeur pour les élections de 2018.

A. Citoyens d'un Etat membre de l'Union Européenne

Tout ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne peut voter s'il respecte les conditions d'électorat et s'est inscrit comme électeur au préalable.

Quelles conditions doivent être remplies ?

- ✓ Etre âgé de 18 ans minimum en date du 14 octobre 2018 ;
- ✓ Etre inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers d'une commune le 1er août 2018 ;
- ✓ Jouir, au 14 octobre 2018, de ses droits civils et politiques ;
- ✓ Avoir introduit au plus tard le 31 juillet 2018 une demande en vue de l'inscription sur les listes électorales.

B. Citoyens étrangers d'un Etat non membre de l'Union Européenne

Hormis les conditions générales énumérées ci-dessus, l'étranger non européen peut voter s'il réside depuis au moins cinq années en Belgique (couvertes par un séjour légal). Il devra en plus, lors de l'introduction de la demande, faire une déclaration d'engagement à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales.

Comment faut-il procéder ?

Pour s'inscrire, il faut remplir un formulaire disponible sur demande à l'Administration communale ou téléchargeable sur le site Internet du SPF Intérieur. Ce document complété doit être remis au service population avant le 31 juillet 2018. Si vous désirez obtenir de plus amples informations vous pouvez vous rendre sur le site Internet élections du SPF Intérieur à l'adresse suivante : <http://www.elections.fgov.be/>.